

Référence : C.N.160.2018.TREATIES-XXIII.3 (Notification dépositaire)

CONVENTION DE VIENNE SUR LE DROIT DES TRAITÉS ENTRE ÉTATS ET
ORGANISATIONS INTERNATIONALES OU ENTRE ORGANISATIONS
INTERNATIONALES

VIENNE, 21 MARS 1986

ÉTAT DE PALESTINE : ADHÉSION

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de
dépositaire, communique :

L'action susmentionnée a été effectuée le 22 mars 2018.

Le 23 mars 2018



À l'attention des Services des traités des Ministères des affaires étrangères et des organisations internationales concernés. Les notifications dépositaires sont publiées uniquement en format électronique. Elles sont mises à la disposition des missions permanentes auprès des Nations Unies sur le site Internet de la Collection des traités des Nations Unies à l'adresse <http://treaties.un.org>, sous la rubrique "Notifications dépositaires (CNs)". En outre, les missions permanentes et toute autre personne intéressée peuvent s'inscrire aux "Services automatisés d'abonnement" pour recevoir les notifications dépositaires par courrier électronique, qui sont également disponibles à l'adresse https://treaties.un.org/Pages/Login.aspx?lang=_fr.